Nations Unies A/RES/56/281



Distr. générale 3 mai 2002

Cinquante-sixième session Point 12 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/56/L.76)]

56/281. Participation aux séances plénières de la Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/258 du 31 janvier 2002, par laquelle elle a décidé de tenir la Réunion consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement, qui consisterait en trois séances plénières et en réunions de groupes informels,

Notant que la Réunion se tiendra les 17 et 18 juin 2002,

Notant également que dans sa résolution 56/258 elle a rappelé, entre autres, la déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 2000¹ ainsi que sa résolution 56/183 du 21 décembre 2001, dans laquelle elle avait pris note avec satisfaction du fait que le Sommet mondial sur la société de l'information se tiendrait à Genève en décembre 2003 et à Tunis en décembre 2005.

Notant en outre que dans sa résolution 56/258 elle s'est félicitée, notamment, du fait que le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications a été constitué le 20 novembre 2001,

Notant que le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies a été créé lors du sommet du G-8 tenu à Kyushu-Okinawa du 21 au 23 juillet 2000²,

Se félicitant que, à sa deuxième réunion tenue le 4 février 2002, le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications soit convenu de travailler de concert avec les équipes du Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies pour exécuter les tâches qui leur étaient communes,

Notant que la Conférence mondiale de développement des télécommunications 2002 s'est tenue à Istanbul (Turquie) du 18 au 27 mars 2002,

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément nº 3 (A/55/3/Rev.1), chap. III, par. 17.

² Voir A/55/257-S/2000/766, annexe, par. 12.

Décide d'inviter le Président du Conseil économique et social, le Président du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, le Président du Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications à faire des déclarations à la première séance plénière de la Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement.

98^e séance plénière 1^{er} mai 2002